



Aix en Provence

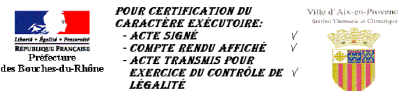
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.415**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20477- DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MUSIQUE DANS LA RUE - INFORMATION SUR LA MANIFESTATION - INFORMATION
DU CONSEIL**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.07

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MUSIQUE DANS LA RUE - INFORMATION SUR LA MANIFESTATION - INFORMATION DU CONSEIL

Mes Chers Collègues,

Le festival «Musique dans la rue» est devenu un rendez-vous incontournable de l'été en Provence. Pendant 15 jours entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre, il est proposé au public aixois une centaine de concerts abordant des genres très différents. L'offre alterne, en effet, des auteurs classiques et baroques, des opérettes, comme des musiques traditionnelles et des opéras, mais également du pop, du folk, du jazz et des artistes ouverts sur les musiques du Monde (*argentina, brésiliens...*)

Le format souhaité par la Ville pour ces concerts est court, leur durée n'excédant pas 30 minutes, et les nombreuses variétés de formations musicales participant à la manifestation garantissent une grande diversité tant des instruments que des compositions pour l'ensemble des concerts. Cette diversité répond à l'ambition du Festival de sensibiliser le public non encore initié et, dans le même temps, de satisfaire un public averti.

Le succès de la manifestation est dû non seulement à cette diversité évoquée, mais bien sûr à la qualité artistique de l'événement. Les musiciens présents jouissent tous d'une renommée régionale, nationale ou internationale. En outre, les lieux offerts pour la programmation se prêtent harmonieusement à l'exercice, qu'ils soient intimistes tels les Cours de l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel Maynier d'Oppède et les places d'Albertas et Saint Jean de Malte ou qu'ils soient ouverts, tels les places de l'Hôtel de Ville et de l'Archevêché ou les Allées Provençales; les uns peuvent accueillir récitals et duos, les autres, les grandes formations à vent.

La manifestation est confiée par la ville d'Aix-en-Provence à un prestataire après appel d'offre. Cette année, deux dossiers ont été déposés pour ce marché inférieur à 200 000 €, mais un seul a pu être déclaré recevable au regard des pièces juridiques exigées par le code des marchés publics. Il s'agit de l'EURL Mirabeau, gestionnaire du Grand Théâtre de Provence, lequel a répondu aux attentes de la Ville tant dans les contenus, quantitatifs et qualitatifs, qu'au niveau budgétaire. Ce choix a été validé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1er mars 2012.

C'est pourquoi, Mes Chers Collègues, je vous informe que l'édition 2012 du festival «Musique dans la rue» aura lieu du 24 août au 08 septembre inclus et sera organisée sous l'impulsion de la Ville par l'EURL Mirabeau.

**2012.415 - MUSIQUE DANS LA RUE - INFORMATION SUR LA MANIFESTATION -
INFORMATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**